



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# GHT : PRÉPARONS NOS VALISES !

**Dès les premières annonces ministérielles sur le sujet, SUD alertait sur les dangers liés à la mise en place des GHT : Mobilité imposée aux salarié-es, Suppression de postes, Mise à mort des droits sociaux, Mutualisation et Externalisation... De décrets en décrets, de gouvernement en gouvernement, la destruction de l'hôpital public s'accélère. La dernière Oukase n'étant pas la moins inquiétante : « Arrêter d'ici l'automne, un schéma des mobilités du personnel ! »**

Aucune différence notable entre notre nouvelle ministre et la précédente. Agnès Buzyn et Marisol Touraine ont toutes les deux été nommées par la finance (dont l'industrie pharmaceutique). Toutes les deux se sont et continueront de s'employer à détruire l'hôpital public. Le vendre, à la pièce, à tout un tas d'actionnaires qui quand ils disent que la santé à un coût, pensent en réalité qu'elle peut rapporter... Beaucoup !

Les cabinets du ministère ne cessent depuis des semaines, des mois, de produire des tonnes de décrets et autres arrêtés, visant à armer lourdement les directeur-trices d'hôpitaux, à la manœuvre sur la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoires. *Groupir Groupir* qu'on vous dit, le 49.3 sur la tempe, il faut vous *Groupir* pour pas mourir...



Si personne ne l'avait encore compris, malgré ce que le législateur souhaitait nous laisser croire. Pour qu'un groupement s'opère, il faut que certain-es d'entre, on ne sait pas encore qui mais ça va sûrement être nous, se rapprochent des autres... Pour quelle distance ? C'est pas compliqué, il suffit de mesurer les écarts kilométriques entre les établissements concernés pour chaque GHT.

Ça va être un beau bordel ! #VaYavoirDelaKasse ! C'est pourquoi le ministère a pondu une instruction invitant les directeur-trices à mettre en place d'ici l'automne et pour chaque GHT un schéma des mobilités

([DGOS/GHT/DGFIP/2017/153](#)).

Est, en outre rappelé, que d'après la loi n° 2016-41 de modernisation de notre système de santé : « Les GHT s'organisent autour du projet médical partagé qui lie les établissements parties au groupement autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient (...) et qu'ils doivent assurer dans ce sens **la rationalisation des modes de gestion** par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissement ». Qui dit mise en commun de fonctions ou d'activité, dit aussi mise en commun des moyens humains qui vont avec, sans oublier d'en faire disparaître un certain nombre au passage (la rationalisation).

Le ministère parle d'ailleurs d'impacts sur la mobilité des personnes et propose d'emblée plusieurs combinaisons de modèles organisationnels : « Compte tenu de la variété des GHT (en termes d'activité, de taille, de l'antériorité ou non d'une coopération, etc.), une pluralité de modèles organisationnels est possible pour permettre la mise en œuvre des activités, fonctions et missions... ». En clair, et même si le cadre réglementaire est rappelé en termes de déplacement, mise à disposition, changement d'établissement pour les fonctionnaires ou les contractuel-les, les directeur-trices feront comme ils voudront, surtout sous l'ère Macron !

- **Osons dire non !**
- **Soyons vigilant-es, attentif-ves ! Faisons respecter nos droits tant qu'ils ne sont pas encore réformés.**
- **Continuons le boycott des conférences territoriales de dialogue social !**
- **Continuons de construire un mouvement de contestation en intersyndicales, associons les personnels non syndiqué-es par le biais d'assemblées générales !**
- **Invitons le plus grand nombre à se joindre à ce mouvement par l'organisation de débats publics !**
- **Nous ne pouvons pas laisser impunément et sans réagir détruire notre système de santé et aggraver encore les conditions de travail et de soin dans les hôpitaux publics et associatifs !**

Paris, le 31 mai 2017

